N° DEL25_037

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE LA CONVOCATION : 28 mars 2025

Le jeudi 10 avril 2025 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Léonard de Vinci, salle René Char en séance publique, à 19h00 sous la Présidence de Monsieur Miloud GOUAL, le Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRESENTS : 25 VOTANTS : 34

Étaient présents :
Miloud GOUAL, Jacqueline HUCHIN, Jean-Claude BENHAÏM, Adelaïde HAMITI, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Mohamed BOUROUIS, Annie TOUSSAINT, Diénabou KOUYATE, Stéphane LARTIGUE, Isabelle MOSER, Housman BATHILY, Jimmy JOUHANET, Nassira BENOUARI, Marie-Claire LETY, Cyril JOLY, Landry PERQUIS, Bastien REDDING, Manuela MELO, Atika LHOUM, Régis PEDANOU, Ruffin KAPELA, Brigitte CERVETTI, Toufik LAADJAL

Excusés ayant donné pouvoir :
Thibault PETIT donne procuration à Jacqueline HUCHIN, Hafid IABASSEN donne procuration à Jean-Claude BENHAÏM, Tina RAMAH donne procuration à Diénabou KOUYATE, Christine DENIS donne procuration à Bastien REDDING, Uriell MARQUEZ donne procuration à Dalila KHORBI, Mustafa HECIMOVIC donne procuration à Stéphane LARTIGUE, Laurent LE LEUXHE donne procuration à Miloud GOUAL, Sébastien CÉLERIN donne procuration à Annie TOUSSAINT, Maria GUIDEC donne procuration à Isabelle MOSER

Absent :
Jeanne DOCTEUR

Secrétaire :
Bastien REDDING

****

Objet : Signature d'une convention de partenariat avec la troupe "Points Communs - Nouvelle scène nationale de Cergy-Pontoise/Val d'Oise"

La ville de Montigny-lès-Cormeilles souhaite formaliser un partenariat avec Points Communs – Nouvelle Scène Nationale de Cergy-Pontoise / Val-d'Oise, pour la saison 2024/2025, afin de favoriser l'accès des jeunes Ignymontains à la création artistique et au spectacle vivant.

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre du projet « Nous sommes là – Y'a embrouille », mené par le metteur en scène Olivier Coulon-Jablonka et son équipe du Moukden-Théâtre. Ce projet artistique et participatif vise à donner la parole aux jeunes des quartiers prioritaires et à interroger la question des violences sous toutes leurs formes, à travers un travail de terrain et des ateliers de création.

Le projet comprend :
- Des rencontres avec les jeunes et des entretiens filmés,
- Des ateliers artistiques pendant les vacances scolaires,
- Une restitution publique au Théâtre 95 à Cergy.

Dans le cadre de ce partenariat, Points Communs – Nouvelle scène nationale de Cergy-Pontoise / Val-d'Oise coordonnera l'ensemble du projet et prendra en charge son financement.

Une dizaine de jeunes de la Ville participeront à ce projet. La Ville est chargée, quant à elle, de leur transport, de la mise à disposition de la salle de cinéma du Centre culturel de Picasso pour la projection de l'aftermovie, le 19 juin prochain et de l'achat des places pour la participation des jeunes à la représentation du spectacle à Huis Clos, pour un montant de 210 €.

En concrétisant ce partenariat, la Ville réaffirme son engagement en faveur de la culture et de l'inclusion sociale des jeunes par l'art.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec Points Communs – Nouvelle scène nationale de Cergy-Pontoise / Val-d'Oise.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu la Charte des missions de service public du spectacle vivant du 23 octobre 1998,

Vu le projet de convention de partenariat avec le Théâtre « Points Communs – Nouvelle scène nationale de Cergy-Pontoise / Val-d'Oise »,

Considérant que la ville de Montigny-lès-Cormeilles entend favoriser l'accès des jeunes Ignymontains aux activités de création artistique et de spectacle vivant, ainsi que le développement d'actions culturelles de territoire,

Considérant la proposition de partenariat avec le Théâtre Points Communs – Nouvelle scène nationale de Cergy-Pontoise / Val-d'Oise, visant à améliorer l'articulation des activités et stratégies de développement des projets artistiques de territoire,

Considérant que ledit partenariat porte sur un projet, intitulé « Nous sommes là », qui participe à la mise en valeur des jeunesses valdoisiennes et à la revalorisation de leur image,

Considérant que ce projet, d'une part, consiste en la préparation et la présentation d'une pièce de théâtre – sous la supervision d'une troupe expérimentée -, jouée par des jeunes âgés de 14 à 18 ans, au sein des locaux du Théâtre Points Communs de Cergy,

Considérant que ce projet, d'autre part, comporte le visionnage d'un aftermovie au sein de la salle de cinéma du Centre Culturel Picasso, soit une trace documentaire de la préparation et des répétitions dans le cadre dudit projet,

Considérant que dans ce contexte, la Ville de Montigny-lès-Cormeilles aura un rôle d'interlocutrice privilégiée, par le biais des services de la Direction de la Jeunesse,

Considérant que la convention prévoit différentes obligations à la charge de la Ville : prise en charge des venues des jeunes au théâtre de Cergy ainsi que de leur déjeuner sur place, pour les périodes d'atelier et de restitution, mise à disposition de l'Espace Nelson Mandela pour les rencontres et entretiens avec les participants, ou encore de la salle de cinéma du Centre Culturel Picasso pour la projection de l'aftermovie,

Considérant que, par ailleurs, la Ville demeure également tenue d'assurer la participation du groupe de jeunes Ignymontains au projet,

Considérant, enfin, que la Ville de Montigny-lès-Cormeilles procédera à l'acquisition de quinze places pour la présence des jeunes à la représentation du spectacle « A huis clos », de Kery JAMES, au Théâtre des Louvrais de Pontoise, pour un montant total de 210 euros,

Considérant qu'une convention de partenariat doit être conclue pour définir les obligations de chacune des parties,

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1er : D'APPROUVER les termes de la convention de partenariat avec le Théâtre Points Communs, Nouvelle scène nationale de Cergy-Pontoise / Val-d'Oise.

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ses avenants et annexes éventuels ainsi que tous documents y afférents, avec le Théâtre Points Communs, Nouvelle scène nationale de Cergy-Pontoise / Val d'Oise - sis 1, place du Théâtre, CS 91204, 95015 CERGY CEDEX, représenté par son Administratrice, Madame Anne DESIDERI.

Article 3 : DE PRÉCISER que les dépenses seront inscrites au budget de la Ville.

Article 4 : DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Le Conseil ADOPTE, à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

N° DEL25_037

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4, boulevard de l'Hautil – 95 000 CERGY) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée

Jacqueline HUCHIN

Mis en ligne sur le site internet de la ville le : 11/04/2025

Signé électroniquement par :
Jacqueline HUCHIN
Le 11 avril 2025

Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20250410-DEL25_037-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025